

Siège Social

1 Route du Parapluie
15250 NAUCELLES
Tél : 04.71.48.85.85

Succursales

11 Rue Blaise Pascal
15200 MAURIAC
Tél : 04.71.40.09.01

1769 Av. Jean Bounie
19360 MALEMORT /C.
Tél : 05.55.22.18.18

✉ contact@combes-equipements.fr

📷 @combes-equipements

🌐 www.combes-equipements.fr



GAEC TILLEUL DE PARAMELLE

MM GALES
PARAMELLE
46210 ST CIRGUES

Portable 0680165062
N° de TVA FR41440390227
SIRET 44039022700013

FACTURE N° 10008384

N° Client : 1857

Date : 26/03/2025
Page 1 / 1

N° livraison 25100043 Du 26/03/2025

N° livraison

25100043

Du 26/03/2025

Quantité	Référence / Désignation	Prix Unit HT	P.U. Net	Montant HT
1	TELESCOPIQUE KUBOTA KTH4815-2 Matériel 13881 (Neuf) No serie RT047268 CABINE DELUXE INCLUANT VITRES FONTRALE, LATERALE ET AR + PORTE GAUCHE VITREE + ESSUI-GLACE AV ET AR + CHAUFFAGE + 2 PHARES HALOGENE AV + 1 PHARE HALOGENE AR + 2 RETROVISEURS + RADIO AVEC HP PNEUS 31 X 15.50-15 AGRAIRE HYDRAULIQUE 2 : 1 CIRCUIT DE SUR JOYSTICK CONTREPOIDS 170KG MARCHE EN CRABE GYROPHARE FEUX DE ROUTE VERROUILLAGE HYDRAULIQUE DES OUTILS ATTACHE WEIDEMANN MODELE DE DEMO KUBOTA EN STOCK GARANTIE CONTRACTUELLE CONSTRUCTEUR 2ANS/2000H OFFERT : 2 COMBINAISONS COMBES EQUIPEMENTS			52 000,00
	TELESCOPIQ WACKER NEUSON OCCAS Matériel repris 13882			-32 000,00

POUR INFO - EN CAS DE REPRISE

Si reprise, le montant du matériel repris est informatif.

Le montant de la reprise est déduit dans le règlement.

Le montant de la facture est celui du matériel vendu.

Rappel : vous devez nous fournir une facture pour la reprise.

☒

PAYÉ

TVA%	Montant HT	Remises	Frais Divers	Base HT	Montant TVA	Montant TTC
20,00	52 000,00			52 000,00	10 400,00	62 400,00
Echéance	000F25 - FIN DE MOIS LE 25				Total HT	52 000,00
24 000,00	A échéance au 26/03/2025 par VIREMENT KUBOTA FINANCE				Total TVA	10 400,00
					Total TTC	62 400,00
					Devise	EUR

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE : nous nous réservons la propriété des choses vendues jusqu'à leur complet paiement, en application de l'article L621-122 du Code de Commerce. L'acheteur supportera toutefois seul les risques de perte, de dégradation ou de destruction des choses livrées. **CONDITIONS DE VENTE** (extrait) : Passé un délai de 10 jours, les pièces ne seront ni reprises ni échangées. Toute pièce commandée spécialement, ou ayant été utilisée, ne pourra être reprise. En cas de paiement postérieur à la date de règlement figurant sur la facture, une pénalité de retard calculée sur la base de 4 fois le taux d'intérêt légal au jour de la facturation, sans pouvoir être inférieur à 1% par mois de retard, sera exigible le jour suivant la date de règlement ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 euros (articles L411-3 et L411-6 du Code du Commerce), sans mise en demeure préalable. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Le délai de livraison pour le SAV et les pièces est simplement indicatif. En cas de contestation, le tribunal d'AURILLAC sera seul compétent.